

LES CONFERENCES DU SERDEAUT

ACTUALITES DU DROIT DE LA CONSTRUCTION

*Les désordres affectant les éléments d'équipement
Les obligations et responsabilité du diagnostiqueur amiante
La garantie décennale et les éléments d'équipements en droit administratif*

Après les arrêts de la Cour de cassation

Civ. 3e, 15 juin 2017, n° 16-19.640

Civ. 3^e, 14 sept. 2017, n° 16-17323

Civ. 3e, 26 octobre 2017, 16-18.120

Mercredi 28 mars 2018

9 h – 11 h 30

Salle 1 – Centre Panthéon – Aile Soufflot – 1^{er} étage – petit-déjeuner à partir de 8 h 30

Présidé par Mr Jean-Luc TIXIER

Intervenants :

- Norbert FOULQUIER, Professeur en droit public à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, codirecteur du SERDEAUT
- Mahbod HAGHIGHI, directeur juridique LINKCITY Ile-de-France - Président de JURIDIM
- Jean-Luc TIXIER, Docteur en droit, Avocat associé CMS Francis Lefebvre Avocats, chargé d'enseignement à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Inscription individuelle : 150 €

(gratuité pour les enseignants-chercheurs et les étudiants)

Cette conférence peut être décomptée du forfait annuel 5 conférences (600 €) ou du forfait annuel open (1000 €).

Elle est validée au titre de la formation continue des avocats.

Les inscriptions se font sur le site :

<https://droitconstruct.sciencesconf.org/>

Renseignements auprès de Madame Francine Suzon : serdeaut@univ-paris1.fr

Sorbonne Études et Recherches en Droit de l'Environnement, de l'Aménagement, de l'Urbanisme et du Tourisme
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 12, place du Panthéon, 75005 Paris